

Q300
series
PCL 6

COMMUNISME

Revue publiée sous l'égide du GÉODE

2^e et 3^e trimestre 2002

n° 70/71

<i>Avant-propos</i> par NICOLAS WERTH	3
Dossier : Nouvelles archives soviétiques et renouveau historiographique	
NIKITA PETROV. — Dix ans de réforme des archives en Russie.....	9
OLEG KAPTCHINSKI. — La composition sociale et politique de la Vetcheka, 1917-1921.....	31
NICOLAS WERTH — Les « rebelles primitifs » en URSS.....	57
NATHALIE MOINE. — Système des passeports, marginaux et marginalisations	87
PAUL STRONSKI. — Fonder une cité socialiste en Asie Centrale Tachkent, 1937-1941.....	109
OLIVIA GOMOLINSKI — Le Profintern, organisation internationale et administration soviétique. Première approche.....	131
REBECCA MANLEY. — L'URSS en guerre : la question de l'évacuation de la population civile.....	159
ELENA ZOUBKOVA. — « L'affaire estonienne » dans le contexte de la soviétisation des Pays baltes, 1949-1952	181
CHRISTOPHE BARTHELEMY. — Les résultats des purges sur la censure : l'année 1938.....	199
SANDRA DAHLKE. — Emelian Iaroslavski, acteur dans le monde des historiens.....	213
CECILE VAISSIE. — La non-existence, punition des artistes non conformes. Le cas de <i>La Commissaire</i> d'Askoldov.....	245

Lectures :

Yolène DILAS-ROCHERIEUX.— Arno Mayer, <i>Les Furies</i>	273
Sylvain BOULOUQUE.— Pavel Chinsky, <i>Staline : archives inédites 1926-1936</i>	275
Nicolas WERTH.— Mark Jansen, Nikita Petrov, <i>Nikolai Ejov</i>	280
Benjamin GUICHARD. — Mikhael Zelenov, <i>Apparat TsK PKP(b) tsenzura i istoritcheskaia nauka v 1920-e gody</i>	282
Christophe BARTHELEMY — Davies Sarah, <i>Popular Opinion in Stalin's Russia</i>	283
Christophe BARTHELEMY — Victoria Bonnel, <i>Iconography of Power. Soviet Political Posters under Lenin and Stalin</i>	285
Christophe BARTHELEMY — Natacha Laurent, <i>L'œil du Kremlin. Cinéma et censure en URSS sous Staline</i>	290
Olivia GOMOLINSKI — Les Juifs dans le monde communiste autour de quelques ouvrages	292
Laurent COUMEL— Jean-Paul Depretto, <i>Pour une histoire sociale de l'URSS</i> , et (sous la dir) <i>Le social en proie à l'État soviétique</i>	298
Sylvain BOULOUQUE. — Elena Bonner, <i>De mère en filles</i>	304
Cécile VAISSIE — Alexander Askoldow, <i>Heimkehr nach Jerusalem</i>	306
Sylvain BOULOUQUE — Chase William, <i>The Komintern and the stalinist Repression, 1934-1939</i>	309
Florence VANDICHELE—, Rachel Mazuy, <i>Plutôt croire que voir</i>	312
Résumés-Abstracts	315
Index	323

AVANT-PROPOS

Sept ans après la publication du numéro de Communisme consacré à la « Nouvelle histoire de l'URSS » (n° 42/43/44), il nous a semblé utile de rassembler et de présenter un nouvel ensemble de recherches en cours qui atteste du profond renouvellement des thématiques et de la grande diversité des questions aujourd'hui abordées, au carrefour de l'histoire politique et de l'histoire sociale.

Malgré le tableau assez sombre que dresse Nikita Petrov de dix ans de réformes sur le « front des archives », les recherches progressent sur des champs longtemps délaissés – la période de la guerre et de l'après-guerre, avec des incursions, certes encore ponctuelles, dans les années 1960 ; les formes de marginalité sociale ; les espaces périphériques. La multiplication des observatoires et des angles d'approche, le déplacement continu des focales, la confrontation entre les projets politiques élaborés à Moscou et leur mise en œuvre par les autorités locales, l'attention portée aux marges de manœuvre et d'autonomie des groupes et des acteurs sociaux permettent de dépasser les clivages traditionnels entre les grandes écoles interprétatives qui ont longtemps dominé la soviétologie, sans pour autant minimiser ou gommer les fortes spécificités du système soviétique, et notamment stalinien.

Responsable de Memorial et spécialiste reconnu de l'histoire du Goulag et des structures répressives staliniennes, Nikita Petrov dresse un bilan extrêmement documenté – et très critique – de dix ans de réformes des archives en Russie. Il analyse en particulier les aléas de l'ouverture des archives depuis le début des années 1990 et montre comment les lois de juillet 1993 (« Bases de la législation sur les fonds d'archives de la Fédération de Russie » et « sur le secret d'État »), qui devaient poser un fondement juridique solide pour la déclassification des documents d'archives, ont été, à partir de 1995, subverties et contournées, notamment par un certain nombre d'institutions et de services (ministère des Affaires étrangères, FSB). De vastes ensembles archivistiques qui, selon les lois de 1993, devaient être déclassifiés, ne l'ont pas été, sous divers prétextes (« secret de la vie privée ») ou à la suite de la formulation de « théories » organisant et justifiant la complexité et le

pour savoir si l'on pouvait parler de politiques raciales dans le cas de l'Union soviétique³.

Les projets de transformation du système du passeport intérieur travaillés dans l'immédiat après-guerre pourraient à première vue nourrir la thèse d'une « racialisation » du regard porté par les dirigeants sur la société, et singulièrement sur les ennemis du régime, dans la mesure où ils envisagent la suppression pure et simple de la catégorie (position sociale) « *sotsial'noe polozenie* ». Pourtant, il faudrait sans doute tenir compte d'un fait essentiel : le rapide déplacement, tout au long des années 1930, de la focalisation du pouvoir sur les grandes villes, en premier lieu Moscou, vers la périphérie. L'annexion de nouveaux territoires, d'abord la Pologne orientale puis les Pays Baltes, n'a pu que renforcer puissamment cette nouvelle lecture de l'espace soviétique, sans compter l'expérience de la guerre et les violents conflits pendant les années de soviétisation de la périphérie, qui se traduit notamment par la lutte sans merci contre les guérillas nationalistes.

Pour autant, ce serait sans doute manquer la complexité de la réalité soviétique que de l'analyser en pur déplacement des concepts. En réalité, ceux-ci ont plutôt tendance à se superposer. Et si la nationalité gagne indéniablement en importance au cours des années du stalinisme, les catégories relevant d'une analyse sociale ne sont pas moins toujours présentes⁴. En réalité, il faudrait prendre garde à ne pas utiliser des oppositions de termes mal construites, qui mettraient la « nationalité » du côté du biologique, la position sociale du côté du construit donc du remédiable. La figure du marginal en est un bon exemple : il n'est pas clair que sa définition en URSS relève d'une quelconque appartenance ethnique. En revanche, l'attitude adoptée à son égard, celle de l'éloignement, voire de l'éradication physique de la société qu'on veut protéger, si elle ne relève pas d'une vision explicitement naturaliste, montre bien comment la préoccupation première n'est pas de rééduquer, mais de protéger le corps social contre des éléments « étrangers ». Cette préoccupation reste constante dans l'URSS d'après-guerre et semble bien continuer à concerner en premier lieu la ville de Moscou.

L'introduction du passeport

L'introduction du passeport répondait à un double objectif : contrôler, en fait stopper, les flux migratoires des campagnes vers les villes, mais aussi purger les villes des « éléments indésirables » (*lishnie elementy*). Dans les deux cas, l'identité des individus était cruciale. Par identité, il faut entendre, bien au-delà des noms et de la date de naissance, une série d'attributs, conférés par l'État stalinien, dont la « position sociale » (*sotsial'noe polozenie*) et la « nationalité » (*natsional'nost'*), qui correspondent à deux rubriques dans le passeport. Cependant, il apparaît clairement que seule la définition de la position sociale est un

enjeu, du point de vue des instigateurs de la mise en place du système des passeports (la passeportisation), au moment de la délivrance du précieux document à son nouveau propriétaire.

En effet, si, dès les premiers projets concernant le règlement des passeports, il est prévu d'y indiquer la nationalité, la question de sa définition ne semble pas poser de problème, au contraire de la rubrique « position sociale », sur laquelle se concentrent les instructions envoyées aux responsables locaux de la passeportisation : il s'agit de ne pas donner d'informations erronées sur la position sociale d'un individu, par exemple ne pas mettre dans la catégorie « *rabochii* » les artisans. La question des personnes privées de droits civiques, les « *lishentsy* », est tout aussi cruciale, puisque ces derniers, à quelques exceptions près, sont désormais interdits de résidence dans les localités passeportisées à régime spécial.⁵ Une instruction ratifiée par Prokofiev, vice-président de l'OGPU et chef de la Direction générale de la milice auprès de l'OGPU, le 20 mai 1933 comportait en lettres majuscules la mise en garde suivante : « L'objectif principal de la remise de passeports aux citoyens est d'établir avec exactitude leur position sociale⁶. »

La première phase de distribution des passeports donna lieu à différents types de difficultés, plus ou moins intrinsèques au système. Or, les faits rapportés renvoyaient toujours à des éléments constitutifs de la « *sotsial'noe polozenie* ». Les rapports envoyés régulièrement pour informer les plus hautes autorités du déroulement de la passeportisation dans les grandes villes, en particulier à Moscou, signalèrent des désordres.

D'une certaine façon, les départs massifs de population, avant même que ne soit lancée la procédure de vérification de l'identité et de distribution des documents, peuvent apparaître comme un dysfonctionnement, même si le phénomène servait en partie les objectifs de la passeportisation : désengorger les grands centres urbains.

Des violences physiques furent rapportées, sans qu'on puisse véritablement parler d'émeutes, à la suite de refus de délivrer les passeports. Des échauffourées, notamment entre les représentants de la milice chargés de distribuer les passeports et les individus qui s'étaient vu refuser le précieux document et par là même le droit de résider dans une localité à régime spécial furent ainsi signalées. Les bulletins d'information font état de violences, baptisé « vengeance de classe » par les observateurs : à Moscou, un « koulak » avait été arrêté pour avoir menacé de meurtre un activiste d'un groupe de collaboration à la passeportisation. Avaient également été arrêté un groupe de « hooligans » qui avaient tenté de passer à tabac les membres du point de passeportisation 89, le chef d'« une bande de hooligans » qui avait cherché à rosser le secrétaire de la fraction du parti de l'immeuble, un « élément déclassé » pour avoir, lui aussi, menacé de meurtre le chef du point de passeportisation, ou encore le « fils d'un commerçant » pour avoir essayé d'arracher l'œil du président du ZhAKT⁷.

Cependant, certains représentants de l'autorité centrale semblaient craindre, plus que les émeutes, la création d'un climat social délétère, en particulier du fait de l'inflation des dénonciations individuelles. D'un côté, la participation de la population avait été sollicitée et organisée, au moins sur le papier. Dans les entreprises notamment, la presse d'entreprise, les journaux muraux avaient été mobilisés, des brigades avaient été organisées au sein des travailleurs pour porter aide à la milice⁸. Des cas de dénonciations avaient également été relevés⁹.

D'un autre côté, on sait combien les autorités redoutaient les dénonciations qui occasionnaient des démarches supplémentaires de vérification. C'est cet état de fait qui est par exemple pointé du doigt dans un rapport commun signé par deux représentants des autorités centrales, le Comité exécutif central (TsIK¹⁰) et le Conseil central des syndicats (VTsSPS¹¹), et un représentant du département des passeports de la ville de Moscou, qui impute la plupart des désordres et des dysfonctionnements rencontrés lors de la campagne de passeportisation aux responsables locaux, dont les méthodes ne peuvent qu'engendrer le mécontentement populaire¹². La réticence à délivrer des passeports à des enfants de « ci-devants », alors même qu'ils étaient engagés dans la production, y était fustigée. À l'usine Sharikopodshipnik, des ouvriers spécialisés avaient ainsi essuyé un refus alors que leur présence sur place était précieuse : une dessinatrice industrielle parce que fille d'un déporté, un technicien fils d'un marchand, un autre dont le père était capitaine dans l'armée tsariste, etc. Un peu plus loin, le rapport notait comme scandaleux le refus de passeport infligé à un ingénieur vivant à Moscou depuis 1928, sous le prétexte qu'il était fils de pope, ou à une citoyenne, travailleuse salariée depuis douze ans, dont le fils avait été déporté par l'OGPU. « Nous n'avons pas le cœur de signer les passeports d'anciens ci-devants », tel aurait été l'état d'esprit d'une partie des chefs des points de passeportisation, alors même qu'il leur avait été signifié à maintes reprises que cette approche était « incorrecte ». Dans de nombreuses usines, notamment les grosses entreprises Sharikopodshipnik ou Gazovyj zavod, l'idée prévalait, parmi les ouvriers et surtout parmi les représentants syndicaux et du parti, qu'« on n'a[vait] pas encore assez purgé », avec une tendance « malsaine » à refuser un passeport aux ouvriers soi-disant « rouspéteurs »¹³.

Cette mauvaise interprétation des consignes se doublait dans de nombreux cas d'une certaine légèreté vis-à-vis de la procédure de refus : la nomenclature des causes de refus avait été mal établie, et il était bien souvent impossible de comprendre pour quelle raison tel ou tel citoyen n'avait pu recevoir un passeport, ou encore d'analyser l'ensemble des causes de refus. La plupart des attestations portaient comme mention « a fui du village », « élément étranger », « dékoulakisé », mais, se plaignait le rapport, il était impossible de savoir sur la base de quels documents ces faits avaient été établis. Or, il fallait déplorer que, des ZhAKTs

notamment, parvenait du « matériel » au caractère douteux avec des qualifications du type « n'est pas des nôtres », « élément étranger », « ci-devant » ; celles-ci étaient avancées sans aucune preuve et s'en étaient retrouvées victimes des personnes âgées qui avaient passé toute leur vie à Moscou, ou des spécialistes ayant dix ou quinze ans au service de l'État soviétique derrière eux. Dans l'espoir de recevoir une pièce supplémentaire, les gens n'hésitaient pas à se dénoncer les uns les autres, sans aucun fondement. Dans ce climat délétère, il n'était donc pas étonnant que des présidents de ZhAKTs et des activistes qui avaient transmis aux points de passeportisation du matériel compromettant sur des gens à qui il fallait, selon eux, refuser un passeport, se soient fait tabasser¹⁴. Le ton général du rapport indiquait donc un décalage certain entre les méthodes projetées et leur réalisation locale, accréditant la thèse d'un excès de zèle des pouvoirs et acteurs locaux qui auraient eu du mal à se conformer strictement aux consignes. On peut aussi y voir une forme de protestation émise par des représentants d'administrations autres que la milice et le NKVD. En tous les cas, ce sont les processus de marginalisation engendrés par le refus de délivrer un passeport qui préoccupent ces auteurs, lorsqu'elles concernent des personnes que ces derniers jugent légitimement intégrées dans la nouvelle société soviétique.

De fait, les plaintes liées à cette première étape de la passeportisation font voir, au niveau individuel, comment se construit une chaîne de marginalisation commencée bien avant l'introduction du passeport et qui trouve bien souvent sa source dans la mise en action locale des directives du Centre. Le 20 mars 1933, le TsIK signalait le problème des plaintes déposés par des citoyens qui s'étaient vu refuser un passeport. En effet, le Mossoviez venait, ce même jour, d'annoncer son refus d'examiner à l'avenir ce type de plaintes, déclarant que les décisions des *raisovety* en la matière étaient irrévocables. Le TsIK n'entendait pas, quant à lui, se dessaisir de ces questions¹⁵. De nombreuses plaintes affluaient, soit sous la forme de lettres adressées au secrétariat du Présidium du TsIK/VTsIK, soit à travers la réception de particuliers (*lichnyi priem*). Le secrétariat opérait alors un tri, ne retenant que les plaintes qui lui apparaissaient fondées.

Une analyse des plaintes montrait, selon le représentant du secrétariat du Présidium du TsIK, que « c'est en s'attachant parfaitement formellement à la lettre de l'instruction que souvent on ne délivre pas de passeport, et sans tenir compte de la nature du dossier et de la rationalité politique de l'application de la lettre à tel ou tel cas concret¹⁶ ». La liste des personnes n'ayant pas droit de résidence dans les localités à régime spécial est ici en cause, liste longue et complexe qui pose comme toujours dans pareil cas le problème de son interprétation sur le terrain. Parmi les situations dénoncées, on voit comment se prolongent des situations de stigmatisation antérieures, et en principe effacées par une réhabilitation ou l'écoulement d'un certain délai de mise à l'écart, en premier lieu

l'engrenage amorcé par la dékoulakisation ou la privation de droits civiques. Quelques cas concrets, provenant tous de l'*oblast* de Moscou illustrent bien le fonctionnement de cette chaîne d'ostracismes :

« District Serpukhovskii : il a été refusé la délivrance d'un passeport à la paysanne du village de Turov M. M. P. (49 ans), en tant que dékoulakisée et déportée sur le Kuzstroi. De fait, P. a été déportée et dékoulakisée, mais après réexamen de son dossier par le VtsIK, est revenue chez elle [*na rodinu*]. Les personnes de sa famille avec qui elle vit ont reçu un passeport. »

« District Kuntsevskii. La citoyenne M. A. N., 28 ans, dépose une plainte pour refus de délivrance de passeport en tant qu'ex-privée de droits civiques. Elle a été privée de droits civiques pour mise en location d'un logement [*pomeshchenie*], rétabli dans ses droits par le VtsIK. Le mari travaille à l'usine Kalinine. Elle-même a travaillé en 1932 dans un orphelinat [*detskii dom*] et depuis septembre à l'usine n° 22 ; elle a 3 enfants de 3, 5 et 7 ans. »

« District Kuntsevskii. La citoyenne A. M. F. du village de Mazilovo n'a pas reçu de passeport pour des raisons qui lui sont inconnues. Elle a travaillé toute sa vie comme domestique à Moscou, depuis 1932 elle travaille à l'élevage de lapins dans le sovkhoze Mazilovo. Son fils de 19 ans a vécu jusqu'en 1932 au village, où elle lui envoyait de l'argent. Il vit aujourd'hui avec elle et travaille à la chaufferie dans les chemins de fer. »

« District Ramenskii. Il n'a pas été délivré de passeport à la citoyenne R. D. N., ayant vécu deux années à Moscou et deux années à Bykov, ni à son mari et il lui a été refusé une explication. Le mari de N. est artisan indépendant, il fabrique des serviettes de cuir, activité pour laquelle il détient une patente gratuite. Elle-même a travaillé dans le passé dans une fabrique de tissage. Elle a deux enfants. »

« District Ukhomskii. En 1929 la citoyenne M. A. M., résidant à Novo-Gireevo, a été privée de droits civiques en tant que fille de dékoulakisée, mais en ce même lieu réhabilitée. Depuis 4 ans, ne possède aucun lien avec son père. Travaille à l'usine Lesokhim et étudie au polytekhnikum, vit avec son frère et son mari étudiant. Son mari, qui ne reçoit qu'une petite bourse, se trouve à sa charge. »

« Le citoyen T. (Moscou) porte plainte pour refus de passeport à son vieux père, qui n'a pas la possibilité de vivre de façon autonome et arrivé chez lui pour vivre à sa charge. Toute la famille, à part le vieillard, a reçu un passeport. »

« La citoyenne K. F. S. (50 ans) vit à Moscou depuis 1900. A deux enfants de 7 et 12 ans. Jusqu'en 1930 travaillait dans une coopérative industrielle et à l'heure actuelle (depuis 1931) dans une filature de laine. Divorcée officiellement de son mari depuis 1930, mais celui-ci

a quitté sa famille dès 1927, elle n'a pas reçu de passeport parce que son ex-mari a fait du commerce en 1924 et 1927. S. a été privée de ses droits civiques en 1930, puis rétablie dans ses droits. »

« Il a été refusé un passeport aux citoyens T. P et I. F. Z. du fait que le chef de famille est un artisan. Mais il travaille sans main d'œuvre salariée. Non privé de ses droits. La famille Z. vit à Moscou depuis longtemps. »

« I. I. A., 28 ans, a travaillé à partir de 1920 à la fabrique Svoboda comme manœuvre, travaille maintenant à la fabrique Krasnaia Roza comme agent de ravitaillement. Deux frères travaillent à Moscou à l'usine AMO. Sa femme travaille dans une fabrique de miroirs. Il a deux enfants. On ne lui a pas donné de passeport parce que son père a été déporté du village ; ne possède pas de lien avec lui. »

« Le citoyen T. dépose une requête pour un passeport à ses vieux parents (tous deux malades), à qui a été refusé un passeport (à Leningrad), parce qu'ils avaient une blanchisserie avec un salarié ; ils ont été privés de droits civiques, mais ensuite le VtsIK les a rétablis [dans leurs droits]. Ils vivent à Leningrad depuis longtemps, à l'heure actuelle sur la surface [d'habitation] du fils, qui a reçu un passeport. »

« La citoyenne E. S. R. (48 ans) a travaillé toute la période post-révolutionnaire comme salariée. Ces derniers temps travaille comme couturière à la Shveikoopremonte (coopérative de réparation de couture). Passeport refusé parce qu'en 1912-1917 elle avait un atelier avec deux ouvrières et deux apprenties. »

« La citoyenne M. S. Kirianova vit à Moscou depuis 30 ans, veuve. Travaille comme gardienne. Depuis la mort de son mari, reçoit une allocation d'un montant de 20 roubles. A fait rentrer sur sa surface deux cousins, de vieux ouvriers ; cela a servi de motif au refus de passeport (spéculation de surface)¹⁷. »

On retrouve à travers ces exemples de plaintes des processus très semblables à ceux étudiés à propos de la mesure de privation de droits civiques, dont sont victimes plusieurs secteurs d'une population urbaine pauvre, qui survit grâce à l'artisanat et au petit commerce. De fait, l'exercice d'une activité non salariée¹⁸ fragilise un individu, sans compter l'importance des liens familiaux, en particulier avec des personnes privées de droits civiques (*lishentsy*) ou des serviteurs du culte, qui pèsent sur le destin des individus¹⁹. Les mesures discriminatoires qui précèdent la passeportisation, et au premier chef la privation de droits civiques, laissent des traces indélébiles dans le parcours des individus stigmatisés, y compris lorsqu'ils ont été réhabilités.

Pour autant, il faut lire également ces exemples, mis en exergue par les fonctionnaires du TsIK, comme les contours d'un apitoiement légitime : sont ici évoquées des situations qui, aux yeux d'une autorité

centrale spécifique, le TsIK²⁰, sont injustes, qu'elles soient ou non correctes du point de vue du texte des instructions. D'où la récurrence de certaines figures : celle des personnes âgées à la charge de leurs enfants, celle des épouses d'individus dont elles sont séparées, et bien souvent mères d'enfants en bas âge, ou encore celle des jeunes gens méritants ayant rompu avec leur famille pour s'intégrer à la société urbaine industrielle.

Cette défense d'une interprétation « humaine » des objectifs de contrôle social se traduit par un aménagement des règles de passeportisation, sur l'intervention de Kalinine. La question fut portée au Politburo le 19 mars 1933. Au cours de cette réunion fut créée une commission, présidée par Kalinine²¹, chargée d'étudier l'instruction sur la déportation (*vyselenie*), hors de la ceinture des cent kilomètres de Moscou, des paysans n'ayant pas eu droit à un passeport. Le 10 avril 1933, le Politburo se réunit à nouveau sur la question de la distribution des passeports à Moscou et dans sa ceinture. Un certain nombre de points furent ratifiés parmi les propositions faites par la commission Kalinine²². Sans modifier l'instruction, il convenait cependant de rappeler que toutes les personnes qui n'avaient pas pu recevoir de passeport à Moscou et dans sa ceinture, comme dans toute autre localité de régime spécial (on disait alors de « premier rang »), avaient « droit de libre résidence » dans tout autre point de l'URSS et leur enregistrement (*propiska*) dans le lieu de leur choix était obligatoire. Il était également recommandé une interprétation restreinte de l'instruction pour la population rurale, dans le cas de certaines condamnations. On pourrait ainsi « raisonnablement » donner un passeport dans certains cas aux habitants des localités rurales inscrites dans la zone des cent kilomètres autour de la capitale ayant fait l'objet d'une condamnation qui ne leur donnait pas droit en principe à un passeport mais qui se signalaient désormais par un accomplissement scrupuleux de leurs obligations envers l'État et par un bon comportement au kolkhoze, ou au village dans le cas des exploitants privés. D'autre part, il fallait adopter une attitude particulièrement attentive dans la délivrance de passeport à des vieillards qui étaient pères et mères d'enfants ayant reçu un passeport. Parmi les autres mesures préconisées par la commission figuraient les dispositions suivantes : dans une localité passeportisée, les plus de soixante ans sans parents proches devaient tous recevoir un passeport, ainsi que les serviteurs du culte, privés de droits civiques mais qui avaient renoncé à leur sacerdoce. Un délai supplémentaire, entre 10 jours et un mois, devait être octroyé aux chefs de famille nombreuse²³.

D'un côté, ces tâtonnements montrent la volonté de « marginaliser à bon escient », c'est-à-dire de façon pas trop extensive par rapport aux objectifs initiaux fixés par le pouvoir central ; d'autre part, la dynamique du système alla indéniablement dans un sens de plus en plus répressif. Au cours des années 1930, les autorités se lancèrent dans une utilisation résolue du système des passeports comme un instrument de purges, à

travers l'élaboration de la liste des localités à régime spécial et des catégories de personnes soumises à des interdictions de résidence, l'amélioration de la « technologie » du passeport, c'est-à-dire le recours à des annotations supplémentaires, de plus compromettantes, qui purent être ajoutées dans le document lui-même²⁴.

Cependant, cette politique répressive menait à une impasse. On peut ainsi se demander dans quelle mesure les profondes différences dans le niveau de contrôle policier entre divers types d'espaces – espace urbain/espace rural, localités passeportisées/villes à régime spécial, ceinture frontalière et zones interdites – n'expliquent pas, au moins en partie, les exécutions massives des années 1937-1938. En effet, alors que la passeportisation a été utilisée pour « purger » de façon récurrente certains espaces du territoire, elle a, du même coup, créé des concentrations d'éléments « indésirables » jugés d'autant plus menaçants qu'on les soupçonnait de vouloir à nouveau s'infiltrer dans les zones protégées. L'ordre du NKVD n° 00447 qui lance les purges meurtrières contre les « koulaks et autres éléments antisoviétiques » à partir de l'été 1937, les divise en deux catégories, les personnes arrêtées et assignées à la première catégorie étant destinées à être fusillées²⁵. De façon remarquable, l'ordre détaille les catégories d'individus ciblés, mais ne précise pas le cadre spatial de la purge, qui, de fait, relève de l'ensemble du territoire, espaces ruraux et urbains confondus²⁶.

Outre ce problème de vases communicants, on peut se demander jusqu'à quel point le système était appliqué. Le maintien du régime des passeports est relativement mieux documenté pour les années d'après-guerre, grâce à la conservation dans les archives de rapports annuels sur cette question. Avant-guerre, on peut lire de nombreuses références à l'attention portée à déjouer les tentatives de falsification des documents et à les remettre à jour, notamment à travers les opérations d'échange des passeports anciens contre de nouveaux, mais aussi la rédaction d'un nouveau règlement en 1940. Quelques données disponibles sur la situation à la veille de la guerre permettront d'éclairer l'ampleur des phénomènes de l'immédiat après-guerre.

En 1940, alors que fonctionnait encore l'ancien règlement des passeports, 1 310 654 cas d'infractions au régime des passeports sont découverts, dont une immense majorité, 1 073 000 personnes, vivait avec des passeports périmés ou sans *propiska*. Cela signifie que ces personnes étaient bien passées, à un moment ou à un autre, dans les bureaux de la milice pour faire établir le précieux document, alors que seules 237 654 personnes avaient été trouvées vivantes sans passeport dans des lieux où sa possession était obligatoire. 49 938 avaient fait l'objet de poursuites pénales, 987 400 avaient été soumises à une amende pour infraction au régime des passeports, 340 321 s'étaient vu infliger une amende pour perte par négligence de leur passeport. 81 761 personnes, soumises à des

restrictions en matière de passeport, avaient été éloignées des localités à régime spécial²⁷.

Le nouveau règlement de 1940 devait apporter davantage d'ordre et, en particulier, durcir les sanctions en cas d'infraction. Cependant, l'attaque allemande de juin 1941 empêche d'achever l'échange des passeports prévu pour 1941. Sur les 27 610 000 prévus, 18 013 835 échanges de passeports furent effectués. Ceux qui avaient conservé leurs anciens passeports virent leur validité prolongée. Seuls les jeunes de plus de seize ans, les soldats démobilisés, les personnes changeant de noms de famille etc. purent recevoir de nouveaux passeports.

La passeportisation après-guerre

L'introduction du système de passeport dans de nouvelles zones périphériques et frontalières, d'abord sur les territoires annexés en 1939-1940, et surtout au sortir de la guerre, tient sans conteste une grande place dans le travail du département des passeports de la milice et c'est d'ailleurs cet aspect qui occupe la première place dans le rapport établi par la milice pour 1946²⁸. D'autre part, un certain nombre de mesures, liées au temps de guerre, sont abolies, comme le réenregistrement de la population, ou la délivrance de laissez-passer pour les personnes traversant les localités à régime spécial en train.

Pour autant, la milice doit renforcer son action de quadrillage urbain, d'autant qu'au sortir de la guerre se développe parmi la population un sentiment d'insécurité, dont on peut par ailleurs discuter le bien-fondé²⁹. La façon dont est décrit le problème de la délinquance à Moscou, tant du côté des autorités que dans l'expression populaire, telle qu'elle s'exprime à travers des rapports, ne fait jamais intervenir le critère de la « nationalité », en revanche, on y retrouve l'obsession de la jeunesse délinquante, la dénonciation du « hooliganisme », déjà si forte dans l'entre-deux-guerres, un terme qui stigmatise à la fois un comportement, certaines formes de délinquance, et les classes jeunes de la population masculine. La circulation des personnes et surtout certains retours inquiètent : retour des hommes démobilisés et parmi eux des invalides de guerre, retour de certains détenus au lendemain de l'amnistie³⁰. « Il est indispensable de souligner qu'une partie importante des crimes ont été accomplis par des individus sans activité professionnelle définie, qui ont reçu des condamnations dans le passé, d'anciens détenus. Parmi ceux qui ont violé l'ordre public, dominent la jeunesse et les adolescents.³¹ »

Dans un rapport destiné à Staline sur la criminalité à Moscou pour l'année 1947, le MVD donnait les statistiques suivantes : « D'après l'analyse de la vérification des criminels arrêtés, il a été établi que sur le nombre total de personnes poursuivies, 49% étaient des jeunes entre 16 et 25 ans. Parmi les personnes poursuivies, 38% sont des personnes sans occupation définie, et 25% ont déjà été condamnés dans le passé sous

divers articles du Code pénal³². » Bien qu'élevé, ce pourcentage de jeunes était bien inférieur à celui indiqué pour le troisième trimestre de 1946 : « Sur 5 055 personnes, poursuivies pénalement, 4 011, soit 79%, n'ont pas eu de condamnations dans le passé, 2 452 sont des ouvriers, 171 des employés, 202 des étudiants, 69 des militaires. 3 621, soit 71% de toutes les personnes poursuivies, sont des jeunes de moins de 25 ans³³. »

L'amnistie, ainsi que le retour des soldats étaient fustigés comme la cause de l'augmentation de l'élément criminel à Moscou, sentiment qui prévalait parmi les responsables locaux : « La hausse de la criminalité est liée aux phénomènes survenus ces derniers temps et dans la composition de notre population se ressent également, sans aucun doute, le fait qu'une partie des gens amnistiés sont revenus à leur ancien trafic. Ce n'est pas un hasard si, dans l'arrondissement Sokolnicheskii, sur 250 personnes revenues du fait de l'amnistie, plus de 80 ont été de nouveau arrêtées, soit un tiers d'entre elles. Dans le quartier Sovetskii, sur 360 retours, plus de 100 ont été à nouveau arrêtés³⁴. »

De même que l'augmentation de la criminalité, la part des militaires et des amnistiés dans les délits est sans doute à relativiser. Dans une note sur la criminalité à Moscou en 1945, Beria signalait : « Parmi les personnes poursuivies pour crime de droit commun, un grand nombre a accompli ces crimes pour la première fois. Sur le nombre total de personnes, 12 439, arrêtées pour Moscou en 1945 pour crime de droit commun et hooliganisme, 10 053 font l'objet de poursuites pénales pour la première fois. Parmi les personnes poursuivies en 1945, 618 ont été libérées de leur lieu de détention suite à l'amnistie, et 263 sont des militaires³⁵. »

Au vu des rapports, la réaction est unanime : la population locale, celle qui se sent le droit d'être chez elle, proteste contre le sentiment d'impunité des adolescents, mais aussi des adultes, la trop grande indulgence dont feraient preuve tant la milice que les organes judiciaires : « Une ouvrière de la fabrique Sverdlov, la camarade Voronkova a déclaré : "Les voleurs et les hooligans nous mènent la vie dure. Ils ont particulièrement pris de l'assurance après l'amnistie. Ne faudrait-il pas prendre des mesures plus sévères à leur rencontre et protéger ainsi la vie des citoyens pacifiques ?" » « Le soir c'est devenu impossible d'aller dans la rue, dit un vieil ouvrier qualifié de l'usine Goznak, le camarade Egorov. "Les hooligans s'attaquent impudemment aux passants, les rouent de coup, et les dépouillent. Aujourd'hui, je crains plus pour ma vie que dans les jours de guerre. À l'époque, c'était beaucoup plus calme. Il y a quelques jours, des hooligans m'ont arrêté, ils m'ont roué de coups et m'ont pris mon chapeau. Est-ce que, dit le c. Egorov, on ne va pas prendre des mesures décisives contre ceux qui violent l'ordre public ?" » Les travailleurs dans leurs propos expriment le souhait que soient prises autant que possible des mesures répressives plus sévères contre les hooligans et les voleurs, et apportent leurs propositions. En particulier on propose de

placer des groupes de miliciens renforcés auprès des arrêts de tramways, de trolley et de bus les plus fréquentés, ainsi que dans les quartiers périphériques, le soir. On a des propositions pour renforcer la responsabilité des gérants d'immeuble et de foyers pour une observation scrupuleuse du régime des passeports³⁶ ».

Le renforcement du quadrillage urbain par la milice et ses alliés, tant, semble-t-il, par les habitants que par les autorités, est donc perçu comme un élément essentiel pour maintenir le système des passeports qui est lui-même considéré comme l'instrument de base pour lutter contre la délinquance dans les centres vitaux du pays, et en particulier à Moscou. Lors d'une réunion de décembre 1945 qui réunit les secrétaires des comités de quartiers du parti, les présidents des comités exécutifs, les représentants du NKVD, du NKGB, de la milice et des organes judiciaires, Romanchenko, le chef de la milice de Moscou fait le constat suivant : « En ce qui concerne le maintien du régime des passeports, toute une série de mesures organisationnelles s'appuyant sur les gérants d'immeuble à Moscou joue également un très grand rôle. A Moscou, on compte environ 70 000 immeubles. Les maisons sont regroupées en gérance d'immeubles. Malheureusement, on n'a que 18 000 concierges [*dvorniki*]. Et comme on le sait, les concierges et les gérants d'immeuble constituent une sorte de base pour les organes de la milice et du NKVD sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour découvrir ceux qui violent le régime des passeports. »

Comme on le fit remarquer au cours de la même réunion, le nombre n'était pas tout – après tout, Moscou ne comptait pas plus de 15 500 concierges avant-guerre. Il ne fallait pas oublier que désormais 80% des concierges étaient des femmes, avec des enfants, souvent âgées, la petite minorité d'hommes étant également constituée de personnes âgées, à la différence de la situation d'avant-guerre. Cette extrême féminisation était d'ailleurs également constatée au sein de la milice elle-même, dont les meilleurs éléments étaient partis combattre dans l'armée dès le début de la guerre. Or, on insistait également sur la nécessité de lutter contre la « porosité » des immeubles, en fermant greniers, entrées, etc.

Pourtant le représentant du NKVD avait bien fait remarquer combien les auxiliaires de la milice en matière de maintien du régime des passeports, gérants d'immeubles et de foyers, concierges, étaient peu fiables, notamment les gérants d'immeuble qui se trouvaient être souvent des anciens condamnés pour vol, violation du régime des passeports, etc.³⁷. Pour l'ensemble de l'URSS, la milice pouvait compter sur 443 198 « agents », disséminés au sein de la population. Ils sont déjà 562 262 à la fin de 1946, même si leur efficacité est critiquée : ils n'ont permis de découvrir que 15,4% des infractions au régime des passeports, ce qui représentait tout de même plus de 200 000 personnes³⁸.

Sans compter l'extension du réseau de forces auxiliaires, plus ou moins avouées, dont elle disposait, la milice accrût sans doute la visibilité

de ses agents au lendemain de la guerre. Dans un rapport sur l'état de la criminalité à Moscou en décembre 1945, Kruglov, à la tête du NKVD, mettait au compte des mesures positives qui avaient permis de faire baisser la criminalité entre novembre et décembre le renforcement des patrouilles : « Dans les lieux de concentration publique (marchés, théâtres, cinéma, etc.), des membres opérationnels de la milice sont en poste de façon permanente. On surveille systématiquement les immeubles d'habitation afin de découvrir ceux qui violent le régime des passeports. » En un seul mois, 3 067 personnes avaient été expulsées de la ville pour violation du régime des passeports, 710 faisaient l'objet de poursuites judiciaires.³⁹

Ainsi, les rapports d'activité de la milice des années d'après-guerre montrent bien combien le régime des passeports joue un rôle essentiel, un nombre important de personnes étant refoulées ou expulsées hors des localités à régime spécial à l'aide précisément de la réglementation des passeports. Bien que les préoccupations des dirigeants se tournent vers les territoires périphériques de l'URSS, comme on l'a dit, la question du maintien de l'ordre dans les grandes villes, et singulièrement dans Moscou, continue de tenir une place prépondérante aux yeux des plus hauts dirigeants des structures policières et de Staline.

Le nombre de personnes surprises en état d'infraction au système des passeports a encore énormément augmenté entre 1945 et 1946 : + 71,2% soit 1 528 751 personnes contre 890 154 en 1945. De fait, les vérifications massives de l'année 1945, menées dans les lieux d'habitation par la milice, assistée de volontaires et d'unités de l'armée (*voennye podrazdelenii*) semblent avoir été bien moins efficaces que celles, pourtant moins nombreuses, de l'année 1946. L'afflux des ruraux dans les villes peut aussi expliquer la forte augmentation du nombre de contrevenants. De fait, entre 35 et 40% des infractions tenaient à l'absence de *propiska*, ce qui s'expliquait dans de nombreux cas par l'embauche d'une personne sans domicile⁴⁰. D'autres causes sont avancées : l'introduction du passeport sur de nouveaux territoires, mais aussi le mauvais fonctionnement de la milice qui, faute de passeports vierges en quantité suffisante, doit souvent recourir à la délivrance d'attestations temporaires ou au prolongement de la validité des anciens papiers, multipliant ainsi les demandes de la population mais aussi les situations d'infractions plus ou moins volontaires.

Les sanctions semblent également avoir été considérablement durcies entre 1945 et 1946. En 1945, 2 288 personnes responsables du bon fonctionnement du système des passeports sur les lieux de travail et d'habitation furent poursuivies pour délit de droit commun, 2 895 en 1946. L'augmentation était plus spectaculaire encore parmi les possesseurs des passeports : 13 812 en 1945, 32 651 en 1946. Cependant, l'essentiel des poursuites était d'ordre administratif : dans la première catégorie, elles avaient concernées 105 028 personnes en 1945, 128 877

personnes en 1946, parmi la seconde 870 051 personnes en 1945, 1 131 210 personnes en 1946. Cette même année, 184 525 personnes soumises à des restrictions de résidence inscrites dans le passeport contre 72 755 en 1945, avaient été « éloignées » (*udaleno*) des localités à régime spécial. En outre, au moment de la délivrance de la *propiska*, 41 919 personnes, pour le seul dernier trimestre de 1946, s'étaient retrouvées spécialement fichées (*vziato na spetsialnyi uchet*) car on disposait sur elles de données compromettantes⁴¹.

Les rondes menées par la milice dans les lieux d'habitation ne concernaient pas seulement les infractions au régime des passeports, mais aussi les hommes en âge de servir dans l'Armée rouge⁴². En 1947, pour l'ensemble de l'URSS, le travail des bureaux du recensement militaire, qui dépendait du département des passeports, et les rondes, permirent de découvrir 849 déserteurs, 10 192 personnes qui ne s'étaient pas fait recenser, 101 992 qui avaient enfreint d'une façon ou d'une autre les règles du recensement, alors que le nombre de personnes soumises aux obligations militaires enregistrées était de 2 192 998.

Par ailleurs, le travail consistait également dans la découverte de criminels, de pères ou d'époux qui ne payaient pas leurs pensions alimentaires, etc. La guerre avait amené de nouveaux contingents de personnes à fichier et à rechercher : les personnes évacuées et en premier lieu les enfants qui avaient perdu tout lien avec leur famille du fait des terribles aléas de la guerre. Face à ces missions, les responsables du secteur des passeports considéraient qu'ils avaient à remplir un certain nombre de fonctions qui n'auraient pas dû leur revenir : cartothèque d'adresse des enfants, enregistrement des personnes soumises aux obligations militaires, délivrance d'attestation aux mères de familles nombreuses et aux mères célibataires⁴³. Ces deux dernières fonctions ne relèveront plus de la milice à partir de 1950.⁴⁴

L'année 1947 vit encore grossir la population des grandes villes comme Moscou, Leningrad, Sverdlovsk, du fait des « difficultés dans la situation de l'approvisionnement, notées pour le premier semestre de 1947⁴⁵ ». De plus, les élections des soviets locaux furent l'occasion, à la fin de l'année, à la suite de la révision des listes électorales, de contrôler les registres d'immeubles et de découvrir de nouveaux contrevenants au règlement des passeports⁴⁶. Le nombre de personnes refoulées et expulsées augmenta donc. En 1947, 45 321 personnes furent éloignées des localités à régime spécial pour condamnation entraînant des restrictions de résidence ou pour absence de travail socialement utile, au lieu de 38 782 en 1946. 468 372 personnes s'étaient vu refuser la *propiska* dans une localité à régime spécial, parce qu'elles étaient arrivées de façon « non-organisée », sans embauche, sans logement. Elles étaient 184 525 en 1946. En tout, pour 1947, 513 693 personnes furent « éloignées » des localités à régime spécial, au lieu de 223 307 en 1946, soit une hausse de 130%. Les plus gros contingents avaient été refoulés des localités suivantes : Moscou

75 564 personnes, Leningrad 37 681 personnes, Sverdlovsk 26 009 personnes, Molotov 13 876 personnes, la République d'Ukraine 80 273 personnes, celle d'Ouzbékistan 26 951 personnes, celle de Lettonie 14 684 personnes⁴⁷.

La place de Moscou dans cette politique de refoulement est donc tout à fait centrale. Comme avant guerre, les autorités se retrouvaient confrontées aux mêmes impasses de leur politique de cantonnement, en particulier la concentration d'éléments indésirables à la périphérie de la zone de cent kilomètres autour de Moscou. Ainsi de la population de la ville d'Alexandrov, à la limite de la zone : 7,5% de sa population aurait été constituée de condamnés, dont la plupart avait de la famille à Moscou ; enregistrés à Alexandrov, ils travaillaient et parfois résidaient à Moscou. Il fut donc ordonné à la milice d'Alexandrov de refuser de délivrer la *propiska* aux anciens condamnés de retour de prison ou des camps qui n'habitaient pas la ville avant leur réclusion⁴⁸.

En 1947, le travail de *propiska* et de vérification des documents permit de fichier 283 640 individus au passé compromettant, souvent lié à l'existence d'une condamnation. Même si cela ne permettait pas aux autorités de la milice de refuser la *propiska*, les informations étaient transmises à la police judiciaire, à l'OBKKhSS, au MVD ou au MGB. Les contingents de « suspects » ainsi débusqués les plus nombreux étaient les suivants : 54 403 en République d'Ukraine, 10 341 en République biélorusse, 9 911 en République kazakhe, 7 514 à Moscou, 8 432 dans l'*oblast* de Kemerovo, etc.⁴⁹

La lutte contre les infractions au système des passeports continua de se renforcer en 1947, puisque les poursuites pénales auraient augmenté de 42% par rapport à 1946, alors que le nombre d'infractions découvertes en 1947 n'avait progressé que de 6,4%. En revanche, les poursuites administratives avaient diminué, frappant 1 114 313 personnes en 1947, contre 1 260 087 en 1946.⁵⁰ Là encore, Moscou tient une place prépondérante : on y a découvert 172 970 infractions en 1947 (127 201 en 1946), alors qu'à Leningrad, on n'a trouvé que 49 144 infractions (contre 39 441 l'année précédente)⁵¹. On relève 177 821 infractions pour Moscou en 1948, 125 177 en 1949⁵². Cette prépondérance tient-elle à la très forte attractivité de la capitale de l'Union ? Ou à la vigueur de la lutte pour un maintien très strict du régime des passeports avec un déploiement de moyens inconnus dans d'autres localités ? Ensuite, les données montrent une forte diminution du nombre d'expulsions des localités à régime spécial, alors que les refoulements, s'ils décroissent également, restent à un niveau plus comparable aux années de l'immédiat après-guerre. Moscou continue à tenir une place essentielle dans le nombre de personnes éloignées des localités à régime spécial : 80 075 personnes sur un total de 408 745 pour l'ensemble de l'URSS, et encore 65 326 sur 397 523 pour l'année 1950⁵³.

Les projets de réforme des passeports présentés par l'administration dans les années d'après-guerre envisagent clairement la suppression de la catégorie « *sotsial'noe polozhenie* ». Pour autant, cela ne signifie pas que seule la « *natsional'nost'* » doit être le trait discriminant dans l'identité d'un individu. On voit bien de ce qui précède que les ostracismes continuent à s'exercer massivement sur des critères autres que celui de la « nationalité ». La liste des personnes soumises à des restrictions de résidence est cruciale pour comprendre les hiérarchies de statut dans la société stalinienne et post-stalinienne, et elle est autrement plus complexe. Elle se présente avant tout comme une compilation reflétant par ses strates les priorités successives en matière de répression. Cette accumulation est aussi le résultat des inerties administratives.

En décembre 1952, les articles 38 et 39 du règlement des passeports ratifié en septembre 1940, concernant les restrictions de résidence dans les localités à régime spécial de première et seconde catégorie, sont complétés par arrêté (*postanovlenie*) du Conseil des ministres d'URSS, au détriment des personnes ayant été condamnées sur certains articles des décrets (*ukaze*) pris dans les années d'après-guerre pour protéger l'ordre social : décret du 4 juin 1947 « sur la responsabilité pénale en matière de vol des biens d'État et des biens publics », décret du 4 janvier 1949 : « Sur le renforcement de la protection de la propriété privée des citoyens », décret du 4 janvier 1949 sur « le renforcement de la responsabilité pénale en matière de viol ». En revanche, étaient supprimées les restrictions de résidence à l'égard des personnes ayant purgé une peine pour des faits de hooliganisme sans récidive et sans circonstances aggravantes⁵⁴. De fait, Safonov, le Procureur général de l'URSS, avait envoyé en avril 1952 aux services du Conseil des ministres une série de remarques portant sur les propositions du MGB en matière de modifications de la liste des personnes soumises à restriction. Dans cette note, l'interdiction de résider dans les lieux à régime spécial faite aux délinquants ayant purgé leur peine était décrite comme inefficace lorsque ces derniers n'étaient pas majeurs. Dans beaucoup de cas, cela signifiait que ces mineurs ne pourraient réintégrer leur milieu familial, ce qui avait des conséquences néfastes. Ils entamaient en effet une période d'errance qui les menait tout droit dans l'influence des milieux criminels, les restrictions de résidence empêchant donc directement leur rééducation finale, la réinsertion par les études et le travail. Ce qui était ici dénoncé, en d'autres termes, c'était la fabrication de marginaux comme conséquence des mesures prophylactiques incarnées par le système des passeports :

« La pratique consistant à prendre des mesures de restriction de résidence à l'égard des individus ayant purgé une peine pour des faits de hooliganisme, accomplis pour la première fois et sans circonstances aggravantes (partie 1 de l'article 74 du Code pénal de RSFSR), montre clairement le caractère inopportun de ces mesures

Tableau n° 1 : Différentes mesures liées au maintien du régime des passeports dans les localités à régime spécial 1940-1952

	1940	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Vérifications dans lieux d'habitation		43 048 129	39 153 064	45 523 790					
Dans lieux de travail		327 350	442 943	601 551					
Infractions au passeport	1 301 654	890 154	1 528 751	1 626 590		1 094 305	1 004 309		
Poursuites pénales	49 938	16 100	35 546	50 483	50 133	33 131	23 810		
Poursuites administratives	987 400	975 079	1 260 087	1 114 313	930 725	847 525	840 865		
Suppression de la <i>propiska</i> et expulsion, dont s.t.s.u. *				38 782	45 321	32 991	13 974	11 482	25 038
Personnes éloignées pour... **	81 761	72 755	184 525	468 372	375 754	366 727	386 041		3 867
Total de personnes « éloignées »			223 307	513 693	408 745			397 523	
Fichage spécial			41 919***	283 640	371 241			372 199	393 204

Sources : pour 1940 GARF, 9415/3/1409 ; pour 1945-1946 GARF, /1418 ; pour 1946-1947 GARF, /1424 ; pour 1947-1948 GARF, /1429 ; pour 1948-1949 GARF, /1436 ; pour 1949-1950 GARF, /1441.

* s.t.s.u. : sans travail socialement utile.

** Personnes éloignées pour être arrivées dans une localité à régime spécial de façon non organisée ou avec une condamnation passée interdisant la *propiska* en régime spécial.

*** dernier trimestre 1946.

de restrictions. Généralement, sous la partie 1 de l'article 74 du Code pénal, qui prévoit une peine d'un an de privation de liberté, sont condamnés des petits faits de hooliganisme, parfois accidentels (violation de l'ordre public, etc.). Sont jugés sous cet article, principalement, de jeunes ouvriers, des étudiants, ainsi que des citoyens adultes, ayant accompli pour la première fois une violation de l'ordre public, généralement en conséquence de leur état d'ivresse. »

Suivait une série d'exemples de jeunes ouvriers, qualifiés et de bonne volonté, qui n'avaient obtenu à nouveau la *propiska* dans leur ancien lieu de résidence qu'à la suite d'une démarche personnelle, à titre d'exception⁵⁵.

La catégorie des personnes n'exerçant pas de travail socialement utile était également un exemple de catégorie problématique et s'avérant sans doute dans bien des cas encombrante. Dans la réglementation existante⁵⁶, les personnes non occupées à un travail socialement utile pendant plus de trois mois devaient quitter les localités à régime spécial, la biffure de leur *propiska* à l'aide d'une encre spéciale traduisant matériellement, au sein même du passeport, son annulation⁵⁷.

Dans son projet de nouveau règlement de passeport, daté de février 1949, le MVD proposait, dans la partie secrète consacrée aux restrictions de résidence, les clauses suivantes, qui précisaient les contours de la catégorie et les mesures exactes à prendre. Auraient du être interdites de résidence à Moscou et dans les autres localités à régime spécial, entre autres, « les personnes enregistrées dans ce lieu, s'ils refusent de s'occuper à un travail socialement utile pendant plus de trois mois, sauf les personnes inaptes au travail du fait de leur âge (hommes de plus de 55 ans, femmes de plus de 50 ans) ou de la maladie (les invalides), les retraités et les personnes à charge d'un travailleur (dans le projet, article 48, alinéa « v » et article 49 alinéa « b »). Cette catégorie de personnes devait être expulsée sur arrêté du comité exécutif du soviet des députés local. Ledit arrêté devait également fixer le délai de l'éloignement, qui ne pouvait être inférieur à un an. Une annotation sur l'expulsion et sa durée devait être portée dans le passeport par la milice. Les personnes expulsées étaient autorisées à résider dans toute autre localité que celles faisant partie de la liste des villes à régime spécial (article 50 du projet)⁵⁸.

Le Bureau du Présidium du Conseil des ministres examina le projet en février 1949 et le renvoya pour modifications, avec un certain nombre de remarques. Le MGB lui soumit un projet corrigé en janvier 1952. Le nouveau projet prévoyait, entre autres, l'expulsion hors des localités à régime spécial de première et seconde catégorie, toujours sur décision de l'exécutif du soviet local, des personnes ayant leur *propiska* mais n'exerçant aucun travail socialement utile sans raison valable. Il s'agissait donc d'un durcissement par rapport à la situation présente qui ne prévoyait

d'expulsion, sur décision de la milice, que dans les localités à régime spécial de première catégorie. D'un autre côté, l'expulsion devait se faire pour un délai de six mois à un an. L'abrogation de la décision du comité exécutif devait donner le droit à l'individu de retrouver la *propiska* dans la localité à régime spécial dans laquelle il résidait auparavant. Le projet définissait également les catégories exclues de cette mesure, en ajoutant à la liste de 1949 les femmes avec des enfants de moins de seize ans, ainsi que les mineurs. Dans la réglementation en vigueur (article 38 point « d »), seuls les invalides, les retraités et les personnes à charge d'un travailleur étaient mis à l'abri de cette mesure. Dans le projet, les personnes voyaient leur *propiska* annulée et devaient quitter la localité dans un délai de dix jours après réception de la décision du comité exécutif⁵⁹. L'amnistie du 27 mars 1953 ne prévoyait pas de modifications sur ce point⁶⁰. En revanche l'arrêté du 21 mai 1953 avait raccourci la liste des localités pour lesquelles les personnes de cette catégorie devaient être privées de *propiska* : Moscou, les capitales des républiques, ainsi que les chefs-lieux d'*oblast* et de *krais*⁶¹.

Il est bien entendu que la question du maintien du régime des passeports dans les grandes villes, notamment à Moscou, sur l'ensemble de la période stalinienne, n'offre qu'une vision très partielle des mesures répressives mises en œuvre à travers les institutions du passeport et de la *propiska*. Elle laisse de côté toute discussion sur les problèmes de « nationalité », c'est-à-dire sur la place de l'ethnicité dans la définition des catégories de « l'ennemi » dont le régime entendait se protéger. Sans aucun doute, les discriminations et déportations à l'égard des populations en périphérie sont tout autant caractéristiques de l'URSS de l'après-guerre. On notera cependant l'importance numérique des phénomènes décrits pour Moscou, qui semble conserver une position centrale dans les préoccupations des autorités.

Cet angle d'observation montre en revanche combien la marginalisation, au sens tant géographique que sociale, d'un nombre important de personnes est issue de processus complexes, qui impliquent à la fois les autorités les plus locales appliquant et interprétant les catégories formulées au plus haut niveau, que le pouvoir central lui-même, bien souvent impuissant à maîtriser les conséquences des mesures répressives et incapable de redessiner le système dans son ensemble. Une certaine continuité dans les mécanismes fondamentaux du fonctionnement, et des dysfonctionnements, des mesures de stigmatisation et de marginalisation apparaît donc bien entre l'avant-guerre et l'après-guerre, même si certaines figures évoluent⁶².

NOTES

- ¹. John Torpey, *Invention of the Passport. Surveillance, Citizenship and the State*, New York, Cambridge University Press, 2000; Jane Caplan et John Torpey (sous la dir.), *Documenting Individual Identity. The Development of State Practices in the Modern World*, Princeton, Princeton University Press, 2001.
- ². Nathalie Moine, « Passeportisation, statistique des migrations et contrôle de l'identité sociale », *Cahiers du Monde russe*, n° 4, 1997, pp. 587-600.
- ³. *Slavic Review*, n° 1, 2002, pp. 1-65.
- ⁴. N. Moine, « Le système des passeports à l'époque stalinienne. De la purge des grandes villes au morcellement du territoire, 1932-1953 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1, « Espaces policiers, XVII^e-XX^e siècles », 2003.
- ⁵. N. Moine, « Le pouvoir bolchevique face au petit peuple urbain. Clivages sociaux, assignation des identités et acculturation à Moscou dans les années 1930 », thèse de doctorat, Université Lyon II, janvier 2000, pp. 211-282.
- ⁶. *Sotsial'noe polozenie*, GARF, f. 5446/ op. 15a/ d. 1096/1.9.
- ⁷. GARF, 5446/14a/740/87.
- ⁸. À Karhov, ces brigades étaient allées vérifier dans les villages l'identité des ouvriers que leur usine avait embauchés. Dans une usine de la ville, 800 cas auraient ainsi été découverts d'éléments socialement étrangers (GARF, 5446/14a/740/73).
- ⁹. À Rostov-sur-le-Don, une commission de collaboration à la passeportisation aurait reçu des dénonciations portant sur 800 personnes en trois jours, sur 340 travailleurs dans un autre cas (*Ibid.*).
- ¹⁰. Tsentral'nyi ispolnitel'nyi komitet.
- ¹¹. Vsesoiuznyi Tsentralnyi Sovet Profsoiuzov.
- ¹². Malheureusement sans date, mais on peut l'évaluer au mois de mai 1933 (GARF, 5451s.c./43s/26, ainsi que GARF, 1235/141/1517 comprenant des documents datés entre le 9 et le 20 mai 1933).
- ¹³. *buzater*.
- ¹⁴. GARF, 5451s.c./43s/26 (« dokladnaja zapiska chlenom VCIKa, VCSPS i predstavitelem pasportnogo otdela gor », Moscou, 1933).
- ¹⁵. GARF, 3316/64/1227/108 (« pis'mo redaktora konsul'tanta po voprosu razresheniia zhalob po pasportam », adressée à A. V. Medvedev).
- ¹⁶. GARF, 3316/64/1227/120 (« Informatsionnaia svodka Sekretariata Predsedatelia TsIK SSSR i VtsIK o zhalobakh, postupaiushchikh v sekretariat na nevydachu pasportov po raionam Moskovskoi oblasti »).
- ¹⁷. GARF, 3316/64/1227/124, 125, 126ob., 127 ob., 128.
- ¹⁸. Novikov : « Expliquer aux organes de la milice que toutes les personnes, occupées auparavant dans l'artisanat [kustarnyi promysel], même avec de la main-d'œuvre salariée, si elles ne répondent pas à d'autres critères de privation du droit à recevoir un passeport, et si elles sont à l'heure actuelle occupées à un travail de production dans des ateliers, à l'usine, dans une administration, etc. ont droit de recevoir un passeport » (GARF, 3316/64/1227/103).
- ¹⁹. N. Moine, « Peut-on être pauvre sans être un prolétaire ? La privation de droits civiques dans un quartier de Moscou au tournant des années 1920-1930 », in Jean-Paul Depretto (sous la dir.), *Pouvoirs et société en Union soviétique*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002, pp. 89-114.
- ²⁰. Sur l'attitude bienveillante du TsIK à l'égard des « petites gens » face aux « excès locaux », cf. Golfo Alexopoulos, « Rights and Passage. Making Outcasts and Making Citizens in Soviet Russia, 1926-1936 », thèse de PhD, Université de Chicago, 1996.
- ²¹. La commission était également composée de G. N. Kaminski, président du Mosoblspolkom, et de G. E. Prokofiev, vice-président de l'OGPU, chef de la Direction générale de la milice auprès de l'OGPU (RGASPI, 17/3/918/22, réunion du 20 mars 1933, par consultation des membres du Politburo le 19 mars 1933, protocole n° 133).

- ²². Compte rendu de la réunion du TsIK des 21 et 25 mars 1933 au cours de laquelle sont exposées les propositions de la commission Kalinine (GARF, 3316/64/1227/111).
- ²³. APRF (Archives présidentielles de la Fédération de Russie), 3/58/158/95-95 ob., cité in *Vestnik*, n° 6, 1997, p. 106.
- ²⁴. N. Moine, « Le Pouvoir bolchevique face au petit peuple urbain... », thèse citée.
- ²⁵. Ordre n° 00447 du NKVD « Sur l'opération de répression des anciens koulaks, des criminels et d'autres éléments anti-soviétiques », publié in A. I. Kokurin, Nikita V. Petrov (sous la dir.), *Gulag 1918-1960. Dokumenty, Moscou*, Izd-vo « Materik », 2000, pp. 96-101, partiellement traduit en anglais in John Arch Getty et Oleg V. Naumov, *The Road to Terror. Stalin and the Self-Destruction of the Bolsheviks, 1932-1939*, New Haven, Yale University Press, 1999, pp. 473-482.
- ²⁶. Sur une interprétation semblable de l'ordre n° 00447, cf. David Shearer, « Social Disorder, Mass Repression, and the NKVD », *Cahiers du Monde russe*, pp. 505-534, p. 532.
- ²⁷. GARF, 9415/3/1409/5-6 (« Doklad o rabote pasportnogo otdela GUM NKVD SSSR za 1940-ap. 1944 »).
- ²⁸. GARF, 9415/3/1419/1 (« Doklad o rabote pasportnogo otdela za 1946g. »). Le rapport énumère parmi les tâches remplies par le département des passeports en 1946 : l'introduction du système des passeports sur le territoire du sud de Sakhaline et des îles Kourilsk, dans les oblast de SubCarpathie et de Kaliningrad, l'introduction du régime spécial dans les localités de la zone frontalière fermée et de la zone frontière côtière le long des frontières nord-ouest, ouest et sud-ouest de l'URSS, l'achèvement de l'introduction du système de passeports dans les localités rurales de Lituanie. Sur la passeportisation dans les régions périphériques, notamment dans les Pays baltes, cf. N. Moine, « Le système des passeports à... », art. cit.
- ²⁹. Les diagrammes sur l'évolution de la criminalité à Moscou pour 1939-1946 montrent très nettement un pic des crimes enregistrés pour 1940 (65 997), suivi d'une chute, le niveau le plus bas étant atteint en 1942 (19 583), puis d'une remontée en 1943 (28 765), le chiffre ne cessant ensuite de décroître (20 785 en 1946). Ce diagramme, il est vrai, excluait les violations du régime des passeports. Cf. GARF, 9401/2/168/381a, b, v, g (« Iz dokladnoi zapiski MVD SSSR I.V. Stalinu – o sostoianii ugolovnoi prestupnosti v Moskve za 1946 g. ») publié dans *Moskva poslevoennaia, 1945-1947*, Mosgorarkhiv, 2000, p. 474.
- ³⁰. Cf. Elena Zoubkova, *Russia after the War : Hopes, Illusions and Disappointments, 1945-1957*, Armonk, New York, M.E. Sharpe, 1998; E. Zoubkova, *Poslevoennoe sovetskoe obshchestvo. Politika i povsednevnost', 1945-1953*, Moscou, Rosspen, 2000.
- ³¹. TsAODM, 3/61/46/314-318 (« Informatsiia orginstruktorskogo otdela MGK VKP (b)g. M. Popovu – o faktakh khuliganstva i kvartirnykh krazhakh v g. Moskve, 2 noiabria 1945 g. »), cité in *Moskva poslevoennaia...*, op. cit., pp. 453-454.
- ³². GARF, 9401/2/168/379-381 (« Iz dokladnoi zapiski MVD SSSR I.V. Stalinu – o sostoianii ugolovnoi prestupnosti v Moskve za 1946 g. »), cité in *Moskva poslevoennaia*, op. cit., p. 128.
- ³³. GARF, 9401/2/139/260-261, 263 (« Iz dokladnoi zapiski ministra vnutrennykh del SSSR S.N. Kruglova I.V. Stalinu, II. Beriia, A.A. Kuznetsovu – o prestupnosti v Moskve v III kvartale 1946 g. »), cité in *Moskva poslevoennaia...*, op. cit., p. 471.
- ³⁴. TsAODM, 3/61/37, cité in *Moskva poslevoennaia...*, op. cit., p. 460.
- ³⁵. GARF, 9401/2/102/75-77 (« Dokladnaia zapiska NKVD SSSR L.P. Beriia I.V. Stalinu, V.M. Molotovu, G.M. Malenkovu, A.I. Mikoianu – o merakh po usileniiu bor'by s ugolovnoi prestupnost'iu v Moskve v 1945 g. »), cité in *Moskva poslevoennaia...*, op. cit., pp. 462-463.
- ³⁶. TsAODM, 3/61/46/314-318 (« Informatsiia orginstruktorskogo otdela MGK VKP (b)g. M. Popovu – o faktakh khuliganstva i kvartirnykh krazhakh v g. Moskve, 2 noiabria 1945 g. »), cité in *Moskva poslevoennaia...*, op. cit., pp. 453-454.
- ³⁷. TsAODM, 3/61/37/159, 161-167, 169-176, 179, 192-197, 200-206, 237-240, 242, 244, 246-253, 255 (« Iz stenogrammy soveshchaniia v MGK VKP (b) – o merakh po bor'be s ugolovnoi prestupnost'iu, 1 dekabria 1945 g. »), cité in *Moskva poslevoennaia...*, op. cit., pp. 455-462.

³⁸ GARF, 9415/3/1419.

³⁹ GARF, 9401/2/134/12-15 (« Dokladnaia zapiska narkoma vnutrennykh del SSSR S. N. Kruglova I. V. Stalinu, V. M. Molotovu, G. M. Malenkovu, L. P. Beria – o sostoianii ugolovnoi prestupnosti v Moskve v dekabre 1945 g. »), cité in *Moskva poslevoennaia...*, op. cit., p. 463. Pour des données sur ce type de mesures sur l'ensemble de l'URSS, cf. tableau plus loin.

⁴⁰ GARF, 9415/3/1419/8-10. Le reste des infractions se répartissait entre la possession de passeport à la validité périmée (un peu moins de 40%), et l'absence pure et simple de passeport (environ 20%), souvent le fait d'adolescents ayant passé le cap de leurs seize ans.

⁴¹ GARF, 9415/3/1419/11.

⁴² Par décret du Conseil des commissaires du peuple d'URSS du 26 janvier 1939, cette fonction avait été transférée aux organes de la milice (GARF, 9415/3/1409/2).

⁴³ GARF, 9415/3/1436/20.

⁴⁴ GARF, 9415/3/1441/2 (« Doklad o rabote pasportnogo otdela TsUM za 1950 g. »).

⁴⁵ GARF, 9415/3/1424/1 (« Doklad o rabote pasportnogo otdela TsUM za 1947 g. »). Sur la famine de 1946-1947, cf. V. Zima.

⁴⁶ GARF, 9415/3/1424/6.

⁴⁷ GARF, 9415/3/1424/1-2.

⁴⁸ Dans le projet pour une nouvelle réglementation des passeports de janvier 1952, il était prévu de mettre la ville d'Alexandrov dans la liste des localités à régime spécial, qui plus est de première catégorie (GARF, 5446/86 a/7932/8).

⁴⁹ GARF, 9415/3/1424/2.

⁵⁰ GARF, 9415/3/1424/3-4.

⁵¹ GARF, 9415/3/1424/5.

⁵² GARF, 9415/3/1436/8.

⁵³ GARF, 9415/3/1441/3.

⁵⁴ « Postanovlenie CMSSSR ot 12 dekabria 1952 g. n° 5151-1991c » (GARF, 5446/86a/8057/20-21, « O chastichnom izmenenii Polozheniia pasportakh, utverzhdennogo Postanovleniem Sovnarkoma SSSR ot 10/9/1940 n° 1667 »).

⁵⁵ GARF, 5446/86a/8057/3-5.

⁵⁶ Cette catégorie de personnes était traitée dans l'alinéa « d » de l'article 38 du règlement de septembre 1940, ainsi que dans le *prikaz* du NKVD SSSR n° 0555 du 27 décembre 1940.

⁵⁷ GARF, 9415/3/1440/77.

⁵⁸ GARF, 5446/50a/5020/6-7, 9 (« O vvedenii pasporta novogo obraztsa »).

⁵⁹ GARF, 5446/86a/7932/10-11, 46-47, 65, 71 (« Ob utverzhenii Polozheniia o pasportnoi sisteme v SSSR i eskiza obraztsa novogo pasporta »).

⁶⁰ GARF, 9415/3/1440/77.

⁶¹ GARF, 9415/3/1440/233 (« Materialy po podgotovke novogo polozheniia o pasportakh i instruksii o poriadke ego primeneniie (proekt Polozheniia, zamechanie k proektu, dokladnye zapiski, spiski i spravki o rezhimnykh mestnostiiakh, zhelezno-dorozhnykh uzlov oboronogo i oboronno-khoziaistvennogo znachenii, pogranychnykh mestnostei) »).

⁶² L'utilisation du régime des passeports décrite dans *Massovye besporiadki*, un ouvrage sur les manifestations et comportements jugés déviants aux époques khrouchtchevienne et brejnevienne, montre aussi une continuité avec la période stalinienne (cf. V. A. Kozlov, *Massovye besporiadki v SSSR pri Khryshcheve i Brezhneve*, Novosibirsk, Sibirskii khronograf, 1999).

PAUL STRONSKI

Doctorant en Histoire
Université de Stanford

FONDER UNE CITÉ SOVIÉTIQUE EN ASIE CENTRALE : LE PLAN POUR LA CULTURE À TACHKENT 1937-1941*

Dans le discours pour le vingtième anniversaire de la Révolution, Usman Yousupov, le nouveau Premier secrétaire du Parti communiste ouzbek, comparait les succès de l'Ouzbékistan soviétique avec la période coloniale. Il présentait le pouvoir soviétique comme ayant mis fin à l'inégalité et poussant l'Ouzbékistan soviétique vers une « vie joyeuse ». Yousopov expliquait que les réformes de l'ère révolutionnaire avaient rendu l'Ouzbékistan capable de construire des bases industrielles comme le combinat textile de Tachkent, qui en est la forme la plus achevée. Selon Yousopov, « l'Ouzbékistan allait devenir le phare qui illumine et montre le chemin de la liberté et du bonheur à tous les travailleurs de l'Est colonial, qui subissent encore son oppression. Le peuple Ouzbek s'est délivré avec succès des chaînes du colonialisme, et avec l'aide du peuple russe, sous la direction du Parti communiste, va créer une culture urbaine dans le désert de l'Asie centrale¹ ».

Dans la propagande officielle, les Ouzbeks construisent un espace post-colonial qui doit être un exemple pour les voisins de l'Union

* Ce texte a été traduit de l'anglais par Sylvain Boulouque.